

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-322 du 30 Septembre 1982

chargeant le Camarade Grégoire
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de
l'Artisanat et des Loisirs de l'in-
térin du Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Commu-
nications pour compter du 26 septem-
bre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 26 septembre 1982, le Camarade
Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
est chargé de l'intérin du Ministre des Transports et des Communica-
tions pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 SPD 2 PPC 2 MTC-
MTAL 6 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI GDE-CHANG. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-